



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
application des instruments relatifs
aux droits de l'homme

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application des résolutions 36/151 et 59/182 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait état des recommandations sur le versement de subventions aux organisations bénéficiaires adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions puis approuvées par le Secrétaire général sur la base des contributions reçues depuis la vingt-deuxième session du Conseil, tenue en mai 2003. Il renseigne également sur les recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne après que la Commission des droits de l'homme eût demandé, au paragraphe 39 de sa résolution 2003/32, que « soit effectuée une évaluation indépendante du fonctionnement du Fonds, conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies, indiquant en particulier les leçons et les bonnes pratiques issues des activités du Fonds, afin d'en améliorer l'efficacité ». Les mesures prises par le secrétariat du Fonds pour appliquer ces recommandations sont elles aussi décrites dans le présent rapport.

* A/60/150.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–4 | 3 |
| A. Soumission du rapport | 1 | 3 |
| B. Mission du Fonds | 2 | 3 |
| C. Conseil d'administration | 3 | 3 |
| D. Critères d'admissibilité..... | 4 | 4 |
| II. Vingt-troisième session du Conseil d'administration..... | 5–7 | 4 |
| III. Vingt-quatrième session du Conseil d'administration | 8–20 | 5 |
| A. Modification du cycle de financement | 9 | 5 |
| B. Situation financière du Fonds..... | 10–11 | 6 |
| C. Recommandations du Conseil | 12–20 | 8 |
| IV. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Fonds ... | 21–37 | 11 |
| V. Évaluation des besoins pour 2006 | 38 | 13 |
| VI. Comment contribuer au Fonds | 39 | 14 |
| VII. Conclusions et recommandations..... | 40–42 | 14 |
| Annexe | | |
| I. Liste des organisations et activités financées par le Fonds en 2005 par groupe régional | | 15 |
| II. Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, 26 juin 2005 | | 26 |

I. Introduction

A. Soumission du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/151 du 16 décembre 1981 portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture. Il fait état des recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, qui se sont tenues à Genève du 4 au 8 octobre 2004 et du 13 au 22 avril 2005. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général. Le présent rapport complète le rapport sur les activités du Fonds soumis à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/54 et Corr.1). Le Secrétariat a informé l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session (A/59/353), qu'un rapport détaillé lui serait soumis à sa soixantième session étant donné que la session annuelle du Conseil d'administration du Fonds avait été reportée à octobre 2004.

B. Mission du Fonds

2. Le Fonds reçoit des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de particuliers. Conformément à la pratique établie par son Conseil d'administration en 1982, il octroie des subventions à des organisations non gouvernementales présentant des projets d'assistance médicale, psychologique, sociale, financière, juridique, humanitaire ou autre aux victimes de la torture et aux membres de leur famille. On trouvera la liste des organisations financées par le Fonds en 2005 à l'annexe I du présent rapport.

C. Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le Fonds par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), avec l'avis d'un conseil d'administration composé de cinq membres siégeant à titre individuel et nommés par le Secrétaire général compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et en consultation avec leurs gouvernements. En août 2004, le Secrétaire général a nommé les membres suivants pour une période transitoire d'un an : Ribot Hatano (Japon), Sonia Picado (Costa Rica), Ivan Tosevski (ex-République yougoslave de Macédoine), Theo van Boven (Pays-Bas) et Amos Wako (Kenya). Le renouvellement des membres du Conseil est en cours et devrait s'achever en août 2005. Le Secrétaire général a demandé que les critères de nomination des nouveaux membres soient établis sur la base des suggestions suivantes :

a) Les membres du Conseil d'administration doivent être des experts indépendants siégeant à titre individuel. En vertu du principe d'indépendance, ils ne doivent, dans l'accomplissement de leurs tâches, recevoir aucune instruction de leur gouvernement ou de ses organes et n'être soumis à aucune influence ou pression de leur part. Ce principe exige en outre, de façon générale, qu'ils n'aient pas de lien financier avec les organisations bénéficiant de l'appui du Fonds;

b) Les membres du Conseil doivent être nommés en vertu des principes de parité des sexes et de répartition géographique équitable, en consultation avec leurs gouvernements. Les membres sortants doivent être remplacés par des membres originaires de pays différents de la même région;

c) Les membres doivent avoir une solide expérience des droits de l'homme, en particulier dans le domaine de la lutte contre la torture, et une connaissance de la collecte et l'allocation de fonds et de la gestion de projets;

d) Les membres doivent être nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois;

e) Les membres doivent s'abstenir d'exercer toute fonction ou de mener toute activité qui pourrait être incompatible avec leur indépendance;

f) Les membres doivent disposer du temps nécessaire pour s'acquitter de leur mandat.

D. Critères d'admissibilité

4. Les critères d'admissibilité des projets sont définis dans les règles de fonctionnement du Fonds. Pour être admissible, un projet doit être soumis par une organisation non gouvernementale. Les bénéficiaires doivent être des victimes de la torture selon la définition de l'article premier de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 3452 (XXX)]. Priorité est donnée aux projets apportant une assistance directe aux victimes de la torture. Il peut s'agir d'une assistance médicale ou psychologique, d'une aide à la réinsertion sociale ou économique par la formation professionnelle ou d'une assistance juridique visant l'indemnisation des victimes et de leur famille. En fonction des ressources disponibles, le Fonds finance des projets d'organisation de programmes de formation, de séminaires ou de conférences devant permettre aux professionnels de la santé ou à d'autres prestataires de services d'échanger des informations sur leurs pratiques optimales. Néanmoins, les demandes de subvention portant sur des projets relatifs à des enquêtes, des travaux de recherche, des études, des publications ou des activités analogues sont irrecevables. Le Fonds peut accorder une assistance d'urgence dans des cas individuels dans des pays où aucun projet n'est subventionné. Ce type de demande est étudié dans le cadre d'une procédure particulière définie dans les règles de fonctionnement. On trouvera des détails relatifs aux différents types d'assistance fournie par l'intermédiaire des projets financés par le Fonds et à l'impact qu'ils ont sur les bénéficiaires dans le rapport du Secrétaire général soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/284, par. 27 à 34).

II. Vingt-troisième session du Conseil d'administration

5. Le Conseil d'administration a tenu sa vingt-troisième session du 4 au 8 octobre 2004 et fait des recommandations sur le versement de subventions, d'un montant total de 6,7 millions de dollars, à 172 organisations dans 61 pays. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général le 11 octobre 2004.

6. Malgré la faiblesse des ressources disponibles, et en vertu de la troisième recommandation du Bureau des services de contrôle interne concernant l'évaluation du Fonds (voir E/CN.4/2005/55, par. 76), le Conseil a recommencé à financer des modules de formation et des séminaires, permettant ainsi aux professionnels de la santé, aux travailleurs sociaux, aux avocats et aux autres prestataires de services d'échanger des données d'expérience et d'élaborer de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins des victimes de la torture. Le Conseil a recommandé d'allouer un montant de 57 000 dollars à neuf organisations au titre d'activités de formation qu'elles devaient mener entre la fin de la vingt-troisième session et le début de 2005.

7. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat depuis sa précédente session pour organiser des missions d'évaluation des projets sur le terrain. De 2002 à octobre 2004, 58 projets avaient été évalués dans 16 pays par du personnel du HCDH ou des représentations locales des Nations Unies. Ces missions ont contribué à garantir que les fonds étaient utilisés aux fins prévues. En outre, le Secrétariat a étroitement collaboré avec les représentations locales du HCDH et d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain, lorsque cela était possible, pour veiller à ce que les nouvelles propositions reçues soient conformes aux critères d'admissibilité du Fonds en matière de choix de projets. Aucun nouveau projet ne peut être subventionné tant qu'il n'a pas été présélectionné et évalué positivement, confirmation que tous les critères d'éligibilité ont été satisfaits. On trouvera plus de détails sur la vingt-troisième session du Conseil dans le rapport du Secrétaire général soumis à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/54).

III. Vingt-quatrième session du Conseil d'administration

8. À sa vingt-quatrième session tenue du 13 au 22 avril 2005, le Conseil a recommandé qu'un montant de 8,5 millions de dollars de nouvelles subventions soit alloué, après abatement légal de la réserve de trésorerie pour l'année à venir et les dépenses d'appui aux programmes, à 186 projets dans 68 pays pour l'année 2005. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a, au nom du Secrétaire général, approuvé ces recommandations le 27 mai 2005. En outre, le Conseil a approuvé le paragraphe sur le Fonds qui doit figurer dans la déclaration conjointe qui sera rendue publique à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (voir annexe II).

A. Modification du cycle de financement

9. Au cours de la session, le Conseil a appliqué la recommandation 10 faite par le Bureau des services de contrôle interne (voir E/CN.4/2005/55, par. 76) à la suite de son évaluation du fonctionnement du Fonds selon laquelle « le Fonds devrait accorder son soutien pour une période future, plutôt que pour une période déjà largement écoulée et modifier le cycle de financement en conséquence ». Le Conseil a stipulé que le cycle de financement devrait être réajusté par rapport à l'année civile sur une période de trois ans, pour qu'à compter de 2008, les subventions puissent être versées aux organisations bénéficiaires en début d'année. Il a donc été décidé que les subventions allouées en 2005 et 2006 couvriraient une période de

18 mois, conformément au tableau 1, ce qui permettrait d'entamer un nouveau cycle complet en 2008. En sus du montant alloué au titre de 2005, le Conseil a également recommandé qu'un montant de 3,1 millions de dollars soit versé aux bénéficiaires en janvier 2006, sous réserve de la disponibilité de ressources, pour couvrir le premier semestre de 2006. Les bénéficiaires obtiendront donc un financement en deux tranches : la première couvrira la période allant de janvier à décembre 2005 et la seconde, celle allant de janvier à juin 2006.

Tableau 1
Cycle de financement

| <i>Sessions du Conseil</i> | <i>Période d'allocation des subventions</i> |
|--------------------------------------|---|
| Vingt-quatrième session : avril 2005 | Janvier 2005-juin 2006 |
| Vingt-cinquième session : avril 2006 | Juillet 2006-décembre 2007 |
| Vingt-sixième session : octobre 2007 | Janvier-décembre 2008 |

B. Situation financière du Fonds

10. Compte tenu de la modification apportée au cycle de financement du Fonds et du fait que les subventions allouées étaient supposées couvrir une période de 18 mois, le Conseil devait compter sur des contributions de donateurs habituels qu'il n'avait pas encore reçu à sa vingt-quatrième session.

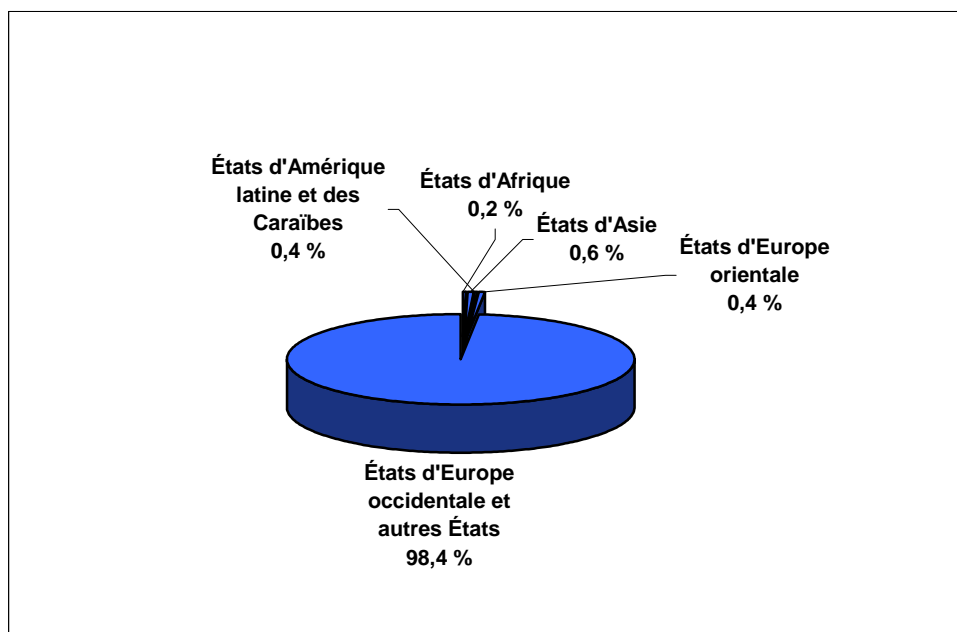
11. Le tableau 2 indique les contributions reçues pour affectation à titre de subventions à la vingt-quatrième session du Conseil ainsi que les contributions non réglées par les États Membres. Y figurent également celles reçues entre avril et juillet 2005 et allouées en guise de subventions conformément aux recommandations de la vingt-quatrième session. La figure 1 illustre les contributions et les engagements réglés par groupe régional, pendant la période.

Tableau 2
Liste des contributions reçues pour la vingt-quatrième session

| <i>Donateur</i> | <i>Numéro de la contributions</i> | <i>Montant (dollars É.-U.)</i> | <i>Date d'enregistrement</i> |
|-----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Pays donateurs | | | |
| Afrique du Sud | 10 | 15 027 | 15 juin 2005 |
| Algérie | 15 | 5 000 | 31 janvier 2005 |
| Bahreïn | 2 | 10 000 | 15 octobre 2004 |
| Idem | 3 | 5 000 | 6 juin 2005 |
| Belgique | 15 | 92 363 | 19 octobre 2004 |
| Chili | 13 | 5 000 | 29 septembre 2004 |
| Idem | 14 | 5 000 | 5 juillet 2005 |
| Chypre | 16 | 6 705 | 24 avril 2004 |
| Danemark | 23 | 334 309 | 6 juin 2005 |
| Espagne | 20 | 55 000 | 17 décembre 2005 |
| Idem | 21 | 332 429 | 10 janvier 2005 |

| <i>Donateur</i> | <i>Numéro de la contributions</i> | <i>Montant (dollars É.-U.)</i> | <i>Date d'enregistrement</i> |
|--|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| États-Unis d'Amérique | 25 | 6 944 000 | 20 mai 2005 |
| France | 27 | 61 354 | 15 septembre 2004 |
| Idem | 28 | 135 336 | 19 janvier 2005 |
| Irlande | 21 | 188 205 | 13 juin 2005 |
| Liechtenstein | 17 | 8 850 | 26 janvier 2005 |
| Luxembourg | 20 | 24 630 | 26 octobre 2004 |
| Mexique | 2 | 15 000 | 8 octobre 2004 |
| Monaco | 12 | 10 000 | 9 mars 2005 |
| Norvège | 20 | 157 766 | 11 avril 2005 |
| Pays-Bas | 24 | 225 000 | 14 décembre 2004 |
| Philippines | 6 | 2 500 | 2 novembre 2005 |
| Pologne | 5 | 5 000 | 17 septembre 2005 |
| Idem | 6 | 5 000 | 24 juin 2005 |
| Portugal | 8 | 15 000 | 31 décembre 2005 |
| République de Corée | 10 | 10 000 | 28 décembre 2004 |
| République tchèque | 9 | 12 076 | 4 novembre 2004 |
| Idem | 10 | 12 019 | 5 juillet 2005 |
| Thaïlande | 2 | 10 000 | 16 septembre 2004 |
| Tunisie | 14 | 1 659 | 29 septembre 2004 |
| Idem | 15 | 1 651 | 9 mars 2005 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 2 | 5 000 | 3 novembre 2004 |
| Idem | 3 | 5 000 | 3 novembre 2004 |
| Idem | 4 | 5 000 | 3 novembre 2004 |
| Particuliers | | | |
| R. A. Kerr | | 500 | 8 décembre 2004 |
| Rita Maran | 16 | 50 | 3 juin 2005 |
| Yorio Shiokawa | 4 | 417 | 28 avril 2005 |
| Montant total des contributions | | 8 736 785 | |
| Engagements | | | |
| Autriche | 22 | 39 734 | 28 juin 2005 |
| Finlande | 23 | 176 115 | 20 juillet 2005 |
| Koweït | 1 | 10 000 | 1 ^{er} janvier 2003 |
| Luxembourg | 21 | 22 639 | 12 mai 2005 |
| Pays-Bas | 25 | 1 000 000 | 14 avril 2005 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 18 | 190 839 | 10 mai 2005 |
| Serbie-et-Monténégro | 1 | 5 000 | 1 ^{er} janvier 2004 |
| Total | | 1 444 327 | |

Figure 1
Contributions reçues par groupe régional



C. Recommandations du Conseil

12. Le Conseil a examiné les informations fournies par son secrétariat sur 255 projets, accompagnées de l'analyse des rapports descriptifs, financiers et d'audit sur l'emploi des subventions allouées lors des années précédentes. Il a également examiné les demandes d'octroi de nouvelles subventions d'un montant de 14,1 millions de dollars introduites au titre de l'exécution de projets en 2005-2006. La figure 2 renseigne sur la répartition géographique des subventions allouées par le Conseil à sa vingt-quatrième session, tandis que la figure 3 précise le nombre de projets subventionnés en 2005 par région. Le Conseil a poursuivi sa pratique consistant à financer des demandes d'organisation de stages de formation et de séminaires et recommandé qu'un montant de 50 000 dollars soit affecté à la tenue de six ateliers. Conformément aux directives du Fonds, le Conseil a également recommandé qu'un montant de 125 000 dollars soit alloué au titre de l'aide d'urgence à des organisations qui se heurtent à des difficultés financières imprévues pendant la période intersessions ou pour honorer des demandes individuelles répondant aux critères du Fonds.

Figure 2
Répartition géographique des subventions, par groupe régional,
à la vingt-quatrième session

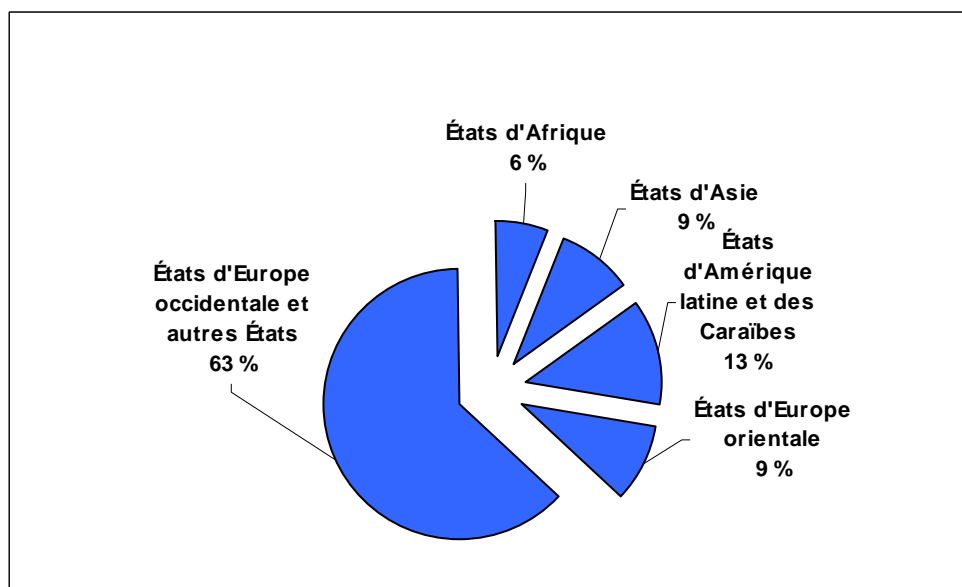


Tableau 3
Nombre de projets subventionnés en 2005 par groupe régional

| | Nombre de projets | Montant (dollars É.-U.) |
|--|-------------------|-------------------------|
| États d'Afrique | 24 | 554 500 |
| États d'Asie | 22 | 745 000 |
| États d'Amérique latine et des Caraïbes | 27 | 1 089 000 |
| États d'Europe orientale | 24 | 772 500 |
| États d'Europe occidentale et autres États | 89 | 5 404 000 |
| Total | 186 | 8 565 000 |

13. Plus de la moitié des subventions bloquées lors de la vingt-quatrième session ont été affectées à des organisations basées dans des pays occidentaux, mais ce sont pour l'essentiel des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires d'autres régions géographiques qui ont bénéficié de cette aide. Le Conseil a toutefois recommandé au secrétariat de s'efforcer davantage de désigner des organisations basées dans des pays en développement, en particulier en Afrique qui mériteraient d'obtenir un financement. Il a encouragé les présences sur le terrain du Haut Commissariat à identifier des projets de ce type et invité le secrétariat à entreprendre cette activité lors de ses missions de suivi et d'évaluation habituelles. Le Conseil a également invité le Secrétariat à lui soumettre à sa vingt-cinquième session des propositions sur les modalités d'établissement d'un poste budgétaire destiné à aider les

organisations qui œuvrent en faveur de la réadaptation des victimes de la torture par le biais des activités que le Haut Commissariat mène sur le terrain.

14. Le Conseil s'est félicité que 72 projets aient fait l'objet de visites dans 28 pays depuis sa session précédente. Il a salué les efforts que le secrétariat, les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ainsi que les fonds et programmes des Nations Unies ont déployés dans le cadre de missions d'évaluation de projets en cours et nouveaux. Il a recommandé que soit envisagée ultérieurement la possibilité d'accroître les ressources allouées aux activités d'évaluation et de suivi, ce qui pourrait correspondre à 1 % du budget du Fonds.

15. Le secrétariat a également été encouragé à continuer de coopérer et d'échanger des informations avec d'autres organismes de financement, notamment la Commission européenne et la Oak Foundation afin de mieux assurer la gestion des projets financés par le Fonds.

16. Les Membres du Conseil ont tenu une réunion avec le chef du groupe de la mobilisation des ressources du Haut Commissariat pour discuter de possibilités de financement. Le Conseil a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de collaborer avec le groupe afin d'accroître les contributions au Fonds et de trouver un moyen d'affecter au Fonds une proportion plus importante des contributions sans affectation particulière reçues par le Haut Commissariat.

17. Le Conseil a constaté que l'ouvrage devant être publié le 26 juin 2006, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, avançait et recommandé qu'un montant de 110 000 dollars soit mis en réserve pour l'achever.

18. Le Conseil s'est félicité des demandes que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme ont adressées au Secrétaire général dans leurs toutes dernières résolutions sur la question de la torture qui visaient à faire en sorte que les organes et mécanismes chargés de lutter contre cette pratique disposent de personnel et de moyens suffisants à cet effet. Il a fait remarquer que les moyens d'intervention du secrétariat devraient être renforcés, compte tenu du nombre accru de demandes reçues chaque année. Il a recommandé que le secrétariat du Fonds et du Conseil disposent du personnel, de l'équipement, des ressources et des moyens nécessaires pour fonctionner de manière efficace. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la nouvelle selon laquelle un informaticien s'attellerait à l'informatisation des activités du secrétariat du Fonds en juillet 2005 et recommandé qu'un montant supplémentaire de 100 000 dollars soit mis en réserve pour assurer au secrétariat le soutien technologique dont il a besoin.

19. Les membres du Conseil ont pris note du rapport d'évaluation du Fonds que le Bureau des services de contrôle interne a établi, conformément au paragraphe 39 de la résolution 2003/32 de la Commission des droits de l'homme. Il ont salué certaines de ses recommandations, notamment celles relatives à la nécessité d'améliorer l'équilibre géographique des projets financés, au renforcement du rôle du Conseil d'administration dans la collecte de fonds et la proposition sur le financement pluriannuel.

20. Sur la base des informations en sa possession, le Conseil a estimé à environ 15 millions de dollars le montant des besoins pour 2006, notamment pour ce qui est des demandes d'assistance directe et d'organisation de stages de formation et de séminaires.

IV. Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Fonds

21. À la demande de la Commission des droits de l'homme, le Bureau des services de contrôle interne a entrepris en décembre 2003, conformément au Règlement et aux règles de l'Organisation des Nations Unies, une évaluation indépendante sur le fonctionnement du Fonds, et notamment les enseignements tirés des activités menées par le Fonds et de ses pratiques optimales, afin d'en améliorer encore l'efficacité. Les conclusions et recommandations du Bureau figurent dans un rapport présenté à la Commission à sa soixante et unième session (E/CN.4/2005/55). Les paragraphes suivants renseignent sur les mesures prises par le secrétariat et le Conseil d'administration pour mettre en œuvre ces recommandations. Des documents d'information seront soumis au Conseil à sa vingt-sixième session afin de l'aider à prendre des décisions de principe sur d'autres recommandations.

22. **La recommandation 1** portait sur une application plus cohérente de la définition de la torture. La mise en œuvre de cette recommandation requérant l'avis du Conseil d'administration, elle devra être examinée par le Conseil à sa prochaine session. Actuellement, lorsque le secrétariat doit faire face à des cas pour lesquels il est difficile de trancher, il demande l'avis du Conseil; les membres du Conseil sont également consultés en la matière au cours de la période intersession.

23. **La recommandation 2** concernait les précisions à apporter concernant le traitement des membres de la famille d'une victime de la torture qui bénéficient également des nombreux projets financés par le Fonds. La mise en œuvre de cette recommandation requérant également l'avis du Conseil d'administration, un document d'information sera établi pour sa prochaine session.

24. **La recommandation 3** portait sur l'octroi de subventions à des fins de formation, en particulier du personnel des organisations donataires. Depuis sa vingt-troisième session, en octobre 2004, le Conseil a recommencé à financer formation et séminaires, permettant ainsi aux prestataires de services de différentes organisations de mettre en commun données d'expérience, pratiques optimales et enseignements tirés. À sa dernière session, 50 000 dollars ont été alloués pour l'organisation de six ateliers.

25. **La recommandation 4**, qui avait trait au rééquilibrage géographique des subventions, exigeait de la part du secrétariat qu'il adopte une approche dynamique pour l'identification des donataires éventuels. Lors de l'examen des requêtes, les demandes émanant de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes sont prioritaires. Ces régions sont normalement examinées dès le début de la session alors que les demandes provenant du groupe des États d'Europe occidentale et autres États sont examinées ultérieurement. Depuis 2004, le secrétariat encourage les présences sur le terrain des Nations Unies à identifier des entités répondant aux conditions requises et situées dans les régions bénéficiant d'un financement insuffisant lorsqu'elles procèdent à l'évaluation des projets existants. À sa dernière session, le Conseil a recommandé au secrétariat de jouer un rôle plus actif dans l'identification d'organisations se trouvant dans des pays en développement remplissant les conditions voulues pour bénéficier d'un financement.

26. Pour ce qui est de **la recommandation 5** consistant à imposer des conditions plus sévères aux ONG faisant une première demande, depuis 2004 aucune

subvention n'a été accordée à l'une quelconque de ces organisations avant qu'une visite n'ait confirmé que les conditions requises sont remplies.

27. **La recommandation 6** prônait un mode de financement plus stratégique, notamment par le biais de l'approbation de financements pluriannuels pour des périodes de trois ans lorsqu'il s'agissait de projets ayant dûment fait leurs preuves. Le Conseil sera également saisi d'un document d'information sur des priorités de financement possibles et d'éventuelles propositions de financement pluriannuel lorsque la modification du cycle de financement sera mise en œuvre.

28. **La recommandation 7** promouvait un meilleur usage du Conseil d'administration. Elle soulignait la nécessité de renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe de décision politique, s'agissant en particulier de l'établissement des priorités et de l'évaluation des incidences. À sa prochaine session, en avril 2006, le Conseil examinera toute une série de questions et le secrétariat prévoit de réunir le Conseil en avril 2007 en vue d'examiner les méthodes de travail, les directives à l'intention des organismes demandeurs et du secrétariat, les stratégies, les priorités et la question des appels de fonds. Par la suite, une réunion aura lieu tous les ans en avril pour examiner les questions de fond alors que la réunion annuelle d'allocation des subventions se tiendra en octobre.

29. **La recommandation 8** concernait l'augmentation des effectifs, compte tenu de la complexité des questions examinées par le secrétariat et du dossier de projets. Deux nouveaux fonctionnaires ayant une solide expérience de la gestion et de la technologie de l'information ont été recrutés en 2005 pour renforcer le secrétariat actuel.

30. **La recommandation 9** prônait un renforcement des modes de gestion. La somme de 150 000 dollars a été approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session pour l'achat ou la conception d'un système de gestion répondant aux besoins du Fonds. À sa vingt-quatrième session, le Conseil a recommandé que 100 000 dollars supplémentaires soient mis de côté pour fournir au secrétariat l'appui technologique dont il a besoin. En juillet 2005, un expert informaticien a commencé à informatiser les opérations du secrétariat du Fonds, ce qui permettra la production de statistiques sur le nombre, le sexe et l'âge des victimes bénéficiant d'une aide et les types d'aide fournie dans le cadre des différents projets financés et donnera aux organisations la possibilité de faire leurs demandes et d'établir leurs rapports en ligne.

31. **La recommandation 10**, qui concernait une amélioration du cycle de financement grâce à une allocation des subventions « pour une période *future*, plutôt que pour une période déjà largement écoulée » a été mise en œuvre à la vingt-quatrième session du Conseil (voir par. 9 ci-dessus); les subventions ont été allouées pour une période de 18 mois. Il en sera de même en 2006 afin qu'un nouveau cycle complet puisse débiter en 2008, lorsque les subventions seront versées au début de chaque année civile.

32. **La recommandation 11** portait sur la mise au point d'un suivi et d'une évaluation systématiques et permanents. Sur les 238 projets actuellement menés, depuis 2000, 178 ont été évalués par le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les présences sur le terrain des Nations Unies. Un calendrier des visites a été établi qui permettra à tous les projets en cours d'avoir

fait l'objet d'une visite d'ici à la fin de 2006. Ultérieurement, les visites de suivi auront lieu tous les quatre ou cinq ans, ou plus souvent s'il y a lieu.

33. Afin de donner suite à **la recommandation 12** sur l'amélioration de la conception des rapports sur les activités et l'impact du Fonds, la préparation d'un ouvrage sur le vingt-cinquième anniversaire du Fonds, qui devrait être publié le 26 juin 2006, a commencé. Cet ouvrage s'efforcera de montrer l'impact que le Fonds, par le biais des activités menées par les organisations qu'il finance, a sur la vie des victimes de la torture. D'autres outils de diffusion, notamment une fiche de synthèse et une page Web remaniée, seront également mis au point. L'informatisation des opérations du Fonds permettra au secrétariat de produire des statistiques sur le type d'assistance fournie par donataire, le nombre de bénéficiaires, leur âge, leur sexe et autres données pertinentes devant figurer dans les rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme.

34. Pour ce qui est de **la recommandation 13** sur le renforcement du contrôle financier, notamment l'établissement d'un seuil pour les rapports d'audit, le Conseil, à sa vingt-troisième session, a décidé que les donataires recevant moins de 15 000 dollars ne seraient pas tenus de fournir des rapports d'audit. Les vérificateurs des comptes du Bureau des services de contrôle interne sont convenus de mettre au point des critères conformes aux normes comptables internationales pour faciliter l'examen de ces rapports par le secrétariat du Fonds. En outre, un fonctionnaire ayant une expérience de la gestion des subventions et de la comptabilité a également été recruté.

35. **La recommandation 14** prônait l'établissement d'un fichier de conseillers techniques, question qui demandera de la part du Conseil une décision de principe à une session ultérieure.

36. **La recommandation 15** concernait le renforcement des capacités des donataires. Il est prévu que, dans le cadre de l'informatisation des opérations du Fonds actuellement en cours, un dispositif sera mis en place qui permettra aux organisations aidant les survivants de la torture dans le monde entier d'échanger données d'expérience et points de vue en ligne.

37. **La recommandation 16** portait sur le resserrement des relations avec les donateurs et la participation des donataires aux réunions de donateurs. Le Fonds a par conséquent renforcé ses relations avec les donateurs : cinq réunions régionales ont été organisées à l'intention des donateurs et du Président du Conseil en mars 2005. Les organisations bénéficiaires des cinq régions géographiques ont été invitées à renseigner les donateurs sur leurs activités, de manière à illustrer l'impact direct qu'a le Fonds sur la vie des victimes bénéficiant d'une aide. Les appels de fonds seront l'une des questions prioritaires qu'examinera le Conseil à sa prochaine session, en même temps que les diverses questions susmentionnées. Le secrétariat prévoit d'organiser une réunion à la prochaine session du Conseil avec d'autres donateurs institutionnels afin d'aborder la question de l'amélioration de la synergie.

V. Évaluation des besoins pour 2006

38. Sur la base des demandes reçues pour 2005, le Conseil a estimé à sa vingt-quatrième session que les demandes pour 2006 devraient représenter quelque

15 millions de dollars. Si, lors de sa prochaine session, le Conseil voulait allouer des subventions de même niveau qu'en 2005, un montant minimum de 11,6 millions de dollars serait nécessaire après déduction des réserves de trésorerie et des coûts d'appui aux programmes, compte tenu du fait que les subventions allouées devront concerner une période de 18 mois.

VI. Comment contribuer au Fonds

39. Les contributions au Fonds doivent toujours porter la mention suivante : « Bénéficiaire : Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, compte CH ». Les versements peuvent se faire soit par virement bancaire : a) en dollars des États-Unis ou en d'autres monnaies, à Fonds général des Nations Unies à Genève, compte n° 485001802, J.P. Morgan Chase Bank, New York, N.Y. 10004 (code Swift : CHASUS33); b) en euros et en livres sterling à l'Office des Nations Unies à Genève, compte n° 23961901, J.P. Morgan Chase Bank, Londres, boîte postale 440, Wollgate House, Coleman Street, Londres, Royaume-Uni (code Swift : CHASGB2L); c) en francs suisses, à Fonds général des Nations Unies à Genève, compte n° 240-C0590160.0, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2, Suisse (code Swift : UBSWCHZH12A); d) par chèque payable à « Nations Unies », adressé à Trésorerie, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les donateurs sont priés d'informer le secrétariat du Fonds et le Groupe de la mobilisation des ressources du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de leur paiement (une copie de l'ordre de virement bancaire ou du chèque serait appréciée) afin de permettre un suivi efficace de la procédure d'enregistrement officiel et de faciliter l'établissement des rapports du Secrétaire général.

VII. Conclusions et recommandations

40. **Conformément aux appels lancés par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Conseil d'administration du Fonds, les donateurs sont invités à verser leurs contributions au Fonds avant mars 2006 afin de permettre au Conseil d'en tenir compte à sa vingt-cinquième session, en avril 2006.**

41. **L'Assemblée générale, la Commission et le Conseil ont également instamment demandé aux donateurs réguliers d'accroître le montant de leurs contributions dans la mesure du possible afin de fournir au Conseil les ressources dont il a besoin pour répondre aux besoins croissants des victimes de la torture et des membres de leur famille.**

42. **Le Conseil encourage instamment les gouvernements qui n'ont pas encore contribué au Fonds à le faire pour la première fois, de préférence avant mars 2006.**

Annexe I

Liste des organisations et activités financées par le Fonds en 2005, par groupe régional

États d'Afrique

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|----------------------------------|---|
| Action pour l'éducation au droit | République démocratique du Congo | Médicale, psychologique et juridique |
| African Centre for Treatment and Rehabilitation of Torture Victims | Ouganda | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Centre for the Study of Violence and Reconciliation | Afrique du Sud | Psychologique |
| Centre africain de la prévention et de la résolution de conflits | Sénégal | Médicale, sociale et juridique |
| Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de la Torture | Maroc | Médicale, psychologique, sociale |
| Centre for Education and the Defence of Human Rights | République-Unie de Tanzanie | Médicale, sociale |
| Centre pour la promotion et la défense des droits de l'homme | République-Unie de Tanzanie | Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique |
| Concerned Christian Community | Libéria | Médicale, psychologique et financière |
| Fondation IDOLE | Cameroun | Psychologique et sociale |
| Hebrew Immigrant Aid Society | Kenya | Sociale, juridique et financière |
| Independent Medico-Legal Unit | Kenya | Médicale, psychologique et juridique |
| Kanyarwanda | Rwanda | Médicale, psychologique et sociale |
| La Voix des Sans-Voix pour les droits de l'homme | République démocratique du Congo | Médicale et sociale |
| Litigation Fund Against Torture | Kenya | Sociale |
| Mwatikho Torture Survivors Organization | Kenya | Médicale, psychologique et juridique |
| Observatoire Congolais des Droits Humains | République démocratique du Congo | Médicale, psychologique et sociale |
| Œuvres sociales pour le développement | République démocratique du Congo | Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|----------------------------------|---|
| Prisoners Rehabilitation and Welfare Action | Nigéria | Médicale, psychologique, financière et juridique |
| Rwandan Women's Community Development Network | Rwanda | Médicale, psychologique et sociale |
| Solidarité pour la promotion sociale et la paix | République démocratique du Congo | Médicale, sociale et juridique |
| Trauma Center in Yaoundé | Cameroun | Médicale, psychologique, sociale et financière |
| Trauma Center for Survivors of Violence and Torture | Afrique du Sud | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Une Femme qui en Soulève une Autre | République démocratique du Congo | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Women's Aid Collective | Nigéria | Psychologique, sociale, juridique et financière |

États d'Asie

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|----------------------------------|---|
| Asian Federation Against Involuntary Disappearances | Philippines | Psychologique |
| Asian Indigenous and Tribal Peoples Network | Inde | Médicale, sociale et juridique |
| Balay Rehabilitation Centre | Philippines | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Bangladesh Rehabilitation Centre for Trauma Victims | Bangladesh | Médicale, psychologique, juridique et financière |
| Centre for Care of Victims of Torture | Inde | Médicale, psychologique, sociale, juridique |
| Families of Victims of Involuntary Disappearance | Philippines | Médicale, psychologique et juridique |
| Gaza Community Mental Health Programme | Territoires palestiniens occupés | Psychologique et sociale |
| Home for Human Rights | Sri Lanka | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| International Rehabilitation Council for Torture Victims | Iraq | Médicale |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|----------------------------------|---|
| Khiam Rehabilitation Centre for Victims of Torture | Liban | Médicale, psychologique et sociale |
| Mandela Institute for Human Rights | Territoires palestiniens occupés | Médicale, psychologique, sociale, juridique |
| Naogaon Human Rights Development Association | Bangladesh | Médicale, psychologique, sociale, juridique, financière |
| Organization of the Parents and Family Members of the Disappeared | Sri Lanka | Médicale, psychologique, financière |
| Physicians for Human Rights | Israël | Médicale, psychologique, juridique |
| Public Committee Against Torture in Israel | Israël | Juridique |
| Rehabilitation Centre for Victims of Torture | Pakistan | Médicale, psychologique et sociale |
| Restart Tripoli Centre | Liban | Médicale et psychologique |
| Rural Effective Social Development Organization | Bangladesh | Médicale et financière |
| Society for Social Research, Art and Culture | Inde | Médicale, psychologique et sociale |
| The Korean Rehabilitation Centre for Torture Victims and families | République de Corée | Médicale, psychologique, juridique, financière |
| Top India Trust | Inde | Médicale, psychologique, sociale |
| Treatment and Rehabilitation Centre for Victims of Torture | Territoires palestiniens occupés | Médicale, psychologique et sociale |
| Yosua Prison Ministry | Indonésie | Médicale, psychologique, sociale et financière |

États d'Amérique latine et des Caraïbes

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|-------------|---|
| Abuelas de la Plaza de Mayo | Argentine | Psychologique |
| Asociación para la Salud y el Desarrollo Integral de Momostenango | Guatemala | Médicale, psychologique, sociale, financière |
| Association of Christians for the Abolition of Torture | Brésil | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| CAPS/Lima | Pérou | Psychologique et sociale |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|--|---|
| Centre for Legal and Social Studies | Argentine | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Centro Alternativas | Chili | Médicale, psychologique et sociale |
| Centro de Estudios Fronterizos y Promoción de los Derechos Humanos | Mexique | Médicale, psychologique, juridique et sociale |
| Centro de Salud Mental y Derechos Humanos | Chili | Médicale, psychologique et sociale |
| Comisión de Derechos Humanos de El Salvador | El Salvador | Médicale et psychologique |
| Comisión de Derechos Humanos | Pérou | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Comité para la Defensa de la Salud, la Ética Profesional y los Derechos Humanos | Argentine | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Equipo Argentino de Trabajo e Investigación Psicosocial | Argentine | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Equipo de Denuncia, Investigación y Tratamiento del Torturado y su Núcleo Familiar, Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo | Chili | Médicale, psychologique et juridique |
| Equipo de Estudios Comunitarios y Accion Psicosocial | Guatemala | Sociale et psychologique |
| Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Christianas | Chili | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Fundación Ecuménica para el Desarrollo y la Paz | Pérou | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Hebrew Immigrant Aid Society | Équateur | Sociale, juridique et financière |
| Instituto de Terapia e Investigación | Bolivie | Médicale, psychologique, juridique, sociale |
| Red de Apoyo | Vénézuela (République bolivarienne du) | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Réseau Sud pour la défense des droits humains | Haïti | Médicale, juridique et financière |
| Richmond Fellowship | Pérou | Formation |
| Social Rehabilitation Service | Uruguay | Médicale, psychologique et sociale |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|-------------|---|
| Terre des hommes | Colombie | Médicale, psychologique et sociale |
| Tortura Nunca Mas | Brésil | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Union des formateurs animateurs du Sud en éducation civique et respect des droits humains | Haïti | Médicale et juridique |

États d'Europe orientale

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|--|---|
| Albanian Rehabilitation Centre for Torture Victims | Albanie | Médicale, psychologique et sociale |
| Assistance Centre for Torture Survivors | Bulgarie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Association for Rehabilitation of Torture Victims – Centre for Torture Victims | Bosnie-Herzégovine | Médicale, psychologique et sociale |
| Association of Concentration Camp Inmates, Sarajevo | Bosnie-Herzégovine | Sociale et financière |
| Centre for Torture Victims | Bosnie-Herzégovine | Médicale, psychologique et sociale |
| Centre for Torture Victims – International Aid Network – Medica Zenica | Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro | Médicale, psychologique et sociale |
| Centre for Victims of Political Persecutions | Pologne | Médicale, psychologique et juridique |
| Cordelia Foundation | Hongrie | Médicale et psychologique |
| Empathy | Géorgie | Médicale, psychologique et sociale |
| Fund Against Violation of Law | Arménie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Georgian Centre for Psychosocial and Medical Rehabilitation of Torture Victims | Géorgie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Human Rights Society | Fédération de Russie | Médicale, psychologique et juridique |
| ICAR Foundation | Roumanie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| International Aid Network | Serbie-et-Monténégro | Médicale, psychologique, sociale et juridique |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|------------------------------|---|
| International Medical Rehabilitation Centre for the Victims of Wars and Totalitarian Regimes | Ukraine | Médicale, psychologique, sociale, juridique |
| International Rehabilitation Centre for Torture Victims | Croatie | Médicale, juridique et financière |
| Khorezm Regional Department of Human Rights Society of Uzbekistan | Ouzbékistan | Médicale, sociale et juridique |
| Kosova Rehabilitation Centre for Torture Victims | Kosovo, Serbie-et-Monténégro | Médicale, psychologique et sociale |
| Latvia Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims and their Families | Lettonie | Médicale, psychologique, juridique et sociale |
| Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims "Memoria" | République de Moldova | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Romanian Independant Society of Human Rights | Roumanie | Juridique |
| Society of Citizens Assisting Migrants | République tchèque | Psychologique et juridique |
| Soldiers' Mothers of St. Petersburg | Fédération de Russie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Stichting Russian Justice Initiative | Fédération de Russie | Juridique |

États d'Europe occidentale et autres États

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|-------------|---|
| Advocates for Survivors of Trauma and Torture, Baltimore | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Amigos de los Sobrevivientes | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Appartenances | Suisse | Psychologique |
| Arab Community Centre for Financial and Social Services | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Association for Services to Torture and Trauma Survivors | Australie | Psychologique et sociale |
| Asian-Americans for Community Involvement | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale, financière et juridique |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|-------------|---|
| Association pour les victimes de la répression en exil | France | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Associazione Volontaria di Assistenza Socio-Sanitaria e per i Diritti di Stranieri e Nomadi | Italie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Bellevue Association | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Boston Medical Centre | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Bundesweite Arbeitsgemeinschaft der psychosozialen Zentren für Flüchtlinge und Folteropfer | Allemagne | Formation |
| Calgary Catholic Immigration Society | Canada | Médicale et psychologique |
| Canadian Centre for Victims of Torture | Canada | Psychologique |
| Caritas-Köln | Allemagne | Psychologique |
| Casa dei Diritti Sociali – Focus, Rome | Italie | Psychologique, sociale et juridique |
| Centre for Survivors of Torture | États-Unis | Médicale, psychologique et juridique |
| Centre for the Treatment of Torture Victims | Allemagne | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Centre for Victims of Torture | États-Unis | Médicale, psychologique et sociale |
| Centre d'accueil et de soins Primo Levi | France | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Centre d'action social, réhabilitation et adaptation SOHRAM-CASRA | Turquie | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Centre for Advocacy, Support and Education for Refugees | Australie | Juridique |
| Centre for Multicultural Human Services | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Centre for the Treatment of Torture Victims | Allemagne | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Centre international de ressources juridiques | Canada | Juridique |
| Centre médico-psycho-social pour réfugiés et victimes de torture | Belgique | Médicale, psychologique et sociale |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|-------------|--|
| Centro Astalli | Italie | Sociale, juridique et financière |
| Centro por la Justicia y el Derecho Internacional | États-Unis | Juridique |
| Comité médical pour les exilés | France | Médicale, psychologique et sociale |
| Croix-Rouge Suisse | Suisse | Médicale, psychologique et sociale |
| Edmonton Centre for Survivors of Torture and Trauma | Canada | Psychologique |
| El Rescate Legal Services | États-Unis | Juridique |
| Exil España, Fundació Concepció Juvanteny | Espagne | Médicale, psychologique et sociale |
| Exilio Hilfe für Flüchtlinge und Folterüberlebende e.V. | Allemagne | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Fédération internationale des ligues des droits de l'homme | France | Juridique |
| Greater Boston Legal Services | États-Unis | Psychologique et juridique |
| Gulf Coast Community Care | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| OMEGA Health Care Centre | Autriche | Médicale, psychologique et sociale |
| HEMAYAT | Autriche | Médicale et psychologique |
| Human Rights Foundation of Turkey | Turquie | Médicale, psychologique et sociale |
| Human Rights Initiative of North Texas | États-Unis | Médicale et psychologique |
| International Institute of Boston | États-Unis | Psychologique et sociale |
| International Institute of New Jersey | États-Unis | Psychologique, sociale et financière |
| Italian Refugee Council | Italie | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Khmer Health Advocates | États-Unis | Psychologique |
| Kurdish Human Rights Project | Royaume-Uni | Juridique |
| Legal Aid Foundation | États-Unis | Juridique |
| Lowell Community Health Center | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et financière |
| Lutheran Children | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale |
| Marjorie Kovler Centre for the Treatment of Survivors of Torture | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|-------------|---|
| Médecins sans frontière/les projets Belges | Belgique | Psychologique et sociale |
| Medical Foundation for the Care of Victims of Torture | Royaume-Uni | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Medical Rehabilitation Centre for Torture Victims | Grèce | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Medici contro la tortura | Italie | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Minnesota Advocates for Human Rights | États-Unis | Juridique |
| Organisation mondiale contre la torture | Suisse | Médicale, sociale et juridique |
| OSIRIS | France | Médicale et psychologique |
| Ottawa-Carleton | Canada | Psychologique |
| Parcours de jeunes | France | Médicale et psychologique |
| Penal Reform International | Royaume-Uni | Juridique |
| Physicians for Human Rights | États-Unis | Médicale, psychologique et juridique |
| Prisoners of Conscience Appeal Fund | Royaume-Uni | Financière |
| Programme for Torture Victims | États-Unis | Médicale et psychologique |
| Provident Counselling | États-Unis | Médicale |
| Red Cross Centre for Tortured Refugees in Stockholm | Suède | Médicale, psychologique et sociale |
| Red Cross Centre for Victims of Torture in Falun | Suède | Psychologique et sociale |
| Red Cross Rehabilitation Centre for Torture and War Victims in Göteborg | Suède | Médicale, psychologique et sociale |
| Red Cross Rehabilitation Centre in Uppsala | Suède | Psychologique et sociale |
| Redress Trust | Royaume-Uni | Juridique |
| Refuge, Inc. | États-Unis | Psychologique et sociale |
| Refugee Therapy Centre | Royaume-Uni | Psychologique et sociale |
| Refugio, Bremen | Allemagne | Psychologique |
| Refugio, Munich | Allemagne | Médicale, psychologique, sociale et financière |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|---|------------------|---|
| Rehabilitation Centre for Torture Victims | Danemark | Médicale, psychologique et sociale |
| Rehabilitation Centre for Torture Victims | Turquie | Médicale, psychologique et juridique |
| Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée | Canada | Médicale, psychologique et sociale |
| Response International/London | Royaume-Uni | Médicale, psychologique, sociale |
| Rocky Mountain Survivors Center | États-Unis | Médicale, psychologique et juridique |
| Roskill Union and Community Health Service, Inc. | Nouvelle-Zélande | Médicale, psychologique et sociale |
| Safe Horizon, Inc. | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants et réfugiés | Canada | Psychologique |
| SPIRASI Centre for the Care of Survivors of Torture | Irlande | Médicale, psychologique, sociale, juridique et formation |
| Sudanese Victims of Torture Group | Royaume-Uni | Médicale, juridique et financière |
| Survivors International | États-Unis | Médicale, psychologique et sociale |
| Survivors of Torture, International | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| The Centre for Justice and Accountability | États-Unis | Juridique |
| The Treatment and Rehabilitation Unit for Survivors of Torture and Trauma | Australie | Médicale, psychologique, sociale et financière |
| Torture Abolition and Survivors Support Coalition | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| UDC-Gruppen ApS | Danemark | Médicale, psychologique, sociale, juridique et financière |
| Unité de médecine des voyages et des migrations | Suisse | Médicale et psychologique |
| Utah Health | États-Unis | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Vancouver Association for Survivors of Torture | Canada | Psychologique et sociale |

| <i>Nom de l'organisation</i> | <i>Pays</i> | <i>Type d'assistance fournie</i> |
|--|-------------|---|
| Verein ZEBRA | Autriche | Médicale, psychologique, sociale et juridique |
| Women Against Rape | Royaume-Uni | Psychologique, sociale, financière et juridique |
| Xenion Psychosoziale Hilfen für politisch Verfolgte e.V. | Allemagne | Médicale et psychologique |

Annexe II

Déclaration commune à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, 26 juin 2005

Conscients que la vie des individus victimes de tortures, leur bien-être et leur sentiment de sécurité continuent d'être marqués au quotidien par le passé et que la torture semble de plus en plus fréquente dans toutes les régions du monde, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, nous, Comité contre la torture, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner la question de la torture, Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :

Réaffirmons les préoccupations sur lesquelles nous avons appelé l'attention dans nos déclarations communes précédentes et mettons de nouveau l'accent sur le caractère absolu de l'interdiction de la torture, notamment le principe du non-refoulement lorsqu'un individu court le risque d'être soumis à la torture, et soulignons qu'aucune circonstance exceptionnelle ne peut être invoquée pour justifier la torture.

Rappelons que les États ont l'obligation de prendre des mesures efficaces pour prévenir tous les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Insistons sur le fait que l'importance de la prévention ne saurait être trop soulignée et appelons à la ratification universelle de la Convention contre la torture et son protocole facultatif. Demandons instamment la création de mécanismes nationaux de prévention chargés d'effectuer des visites indépendantes dans les lieux où les individus sont privés de liberté ou leur renforcement, comme le demande le protocole.

Rappelons aux États parties à la Convention qu'il est souhaitable qu'ils fassent la déclaration prévue à l'article 22 concernant les communications individuelles.

Rappelons l'obligation qu'ont les États d'enquêter sur tous les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de les réprimer et de redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité.

Reconnaissant les épreuves subies par les victimes et survivants de tortures, tant ceux qui ont osé parler que ceux qui ont souffert en silence, demandons instamment aux États de s'acquitter de leur obligation au titre de la Convention de « garantir à la victime d'un acte de torture le droit d'obtenir réparation et d'être indemnisée équitablement et de manière adéquate, y compris les moyens nécessaires à sa réadaptation la plus complète possible ». Rappelons que les victimes de la torture ont le droit d'intenter une action en justice en vue d'obtenir réparation, notamment civile, qui peut se fonder sur la compétence universelle. Prions instamment la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter les principes fondamentaux et directives pour le droit au recours et à une réparation des victimes de violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire.

Reconnaissons les progrès réalisés par le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture, dont le mandat a été créé il y a 20 ans, et soulignons l'importance de ses efforts pour la prévention de la torture et la protection des victimes potentielles. Demandons instamment à tous les États de lancer une invitation permanente au Rapporteur spécial et de coopérer avec lui.

Rappelons qu'il y a 10 ans, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a reconnu que la violence sexuelle et la violence sexiste constituaient une forme de torture lorsque l'État perpétrait ce type d'acte, y consentait ou l'acceptait. Soulignons la nécessité d'appeler l'attention sur ce type de violence, notamment la violence au sein des foyers, de renforcer les mesures prises pour empêcher et prévenir ces actes, de mener les enquêtes nécessaires, de traduire les responsables en justice et de les punir. Notons que la violence sexiste, notamment la violence au sein des foyers, joue un rôle particulièrement insidieux en ce qu'elle apprend et perpétue une culture de la violence.

Reconnaissons le rôle essentiel joué par les organisations non gouvernementales dans la fourniture d'une assistance aux survivants de la torture et appelons les gouvernements, les organismes privés et publics et les individus à exprimer leur solidarité avec les victimes de la torture et les membres de la famille en contribuant généreusement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.
